

**FLAURAUD SA est un nom commercial de la société AURILIS GROUP.**

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### ARTICLE 1. DEFINITION

Pour les présentes conditions générales de vente, les mots et expressions ci-dessous auront la signification qui leur sera donnée ci-après lorsqu'ils seront orthographiés en lettre majuscule. Ils auront la même signification qu'ils soient employés au pluriel ou au singulier.

**AURILIS / Nous :** représente la société AURILIS agissant en tant que fournisseur.

**Le Client :** représente la société avec laquelle AURILIS contracte.

**Parties :** AURILIS et le Client.

### ARTICLE 2. CHAMP D'APPLICATION

AURILIS est un acteur majeur du marché européen de la distribution de pièces, de services et d'accessoires automobiles.

Les présentes conditions (ci-après les « CGV » ou « Conditions générales de vente » ou « Conditions ») s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 aux ventes effectuées par AURILIS hors site [www.mecasystems.com](http://www.mecasystems.com) pour l'offre Mecasystems Shop, et remplacent les conditions générales de vente précédemment en vigueur.

AURILIS se réserve la possibilité de mettre à jour ses Conditions générales de vente à tout moment et sans préavis. Ainsi, il incombe au Client de vérifier avant toute commande, qu'il est bien en possession des dernières conditions générales de vente en vigueur.

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-1du Code de commerce, les présentes Conditions générales de vente constituent le socle unique de la négociation commerciale. Toute commande implique en conséquence l'adhésion aux présentes Conditions. Néanmoins, dans le cadre de la négociation commerciale, les Parties peuvent convenir de conditions particulières de vente (CPV). En cas de contradiction entre les dispositions des Conditions générales de vente et les conditions particulières de vente, il est expressément convenu entre les Parties que les conditions particulières de vente primeront.

L'application des dites conditions particulières de vente nécessitent un accord exprès et écrit d'AURILIS. Les présentes Conditions générales de vente ne pourront être modifiées par des stipulations contraires figurant sur le bon de commande du Client, ou d'une façon générale sur tous documents commerciaux échangés entre les Parties, sauf accord exprès d'AURILIS.

Le bénéfice de la commande est personnel au Client et ne peut être cédé sans l'accord exprès d'AURILIS

### ARTICLE 3. COMMANDES

#### 3.1 Ouverture de compte

Avant toute première commande, tout tiers souhaitant devenir Client doit prendre contact avec notre service Clients au 04.73.420.420 ou par mail à l'adresse [relationcommerciale@flauraud.fr](mailto:relationcommerciale@flauraud.fr) afin de procéder à l'ouverture de son compte. AURILIS transmettra une fiche d'ouverture de compte par mail au Client qu'il devra retourner signé par mail afin que la demande de création de compte client soit prise en compte.

#### 3.1 Passation de commande

Le Client commandera les produits via son compte client.

#### 3.2 Refus de commande/Défaut de paiement

Dans le cas où un Client effectue une commande auprès d'AURILIS sans avoir procédé au paiement de l'une des échéances associées à une précédente commande, AURILIS pourra refuser d'honorer la commande et de livrer le produit concerné sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

#### 3.3 Modification/annulation de commande

Toute modification ou résolution de commande demandée par le Client ne pourra être prise en considération que si elle est parvenue à AURILIS par lettre recommandée avec accusé de réception avant la préparation pour expédition des produits commandés. Après étude de la demande AURILIS se réserve le droit d'accéder ou non à la demande du Client.

Dans l'hypothèse où AURILIS n'accepterait pas la modification ou la résolution de la commande, les acomptes versés ne pourront être restitués qu'en valeur-marchandises.

Les acomptes mentionnés à l'alinéa précédent font référence aux acomptes exigés lors des commandes d'équipements.

Dans les cas où AURILIS accepterait une demande de résolution de commande, AURILIS aura droit à une indemnité de résolution correspondant à 10 % du montant global HT de la commande résiliée, ladite indemnité pouvant être compensée, le cas échéant, par les acomptes reçus.

AURILIS se réserve le droit d'apporter à tout moment les modifications qu'il juge utiles à ses produits ou de modifier sans accord préalable les modèles définis dans ses prospectus ou catalogues.

### ARTICLE 4. TARIFS

Nos tarifs s'appliquent à tous nos Clients, à la même date, en fonction du barème en vigueur applicable à chaque catégorie de Client.

Les tarifs pourront être modifiés en cours d'année pour pouvoir tenir compte en particulier des variations significatives des cours de matières premières, des parités monétaires et de l'évolution des tarifs de nos fournisseurs.

Toute commande effectuée par le Client afin d'anticiper l'augmentation significative du coût d'une matière première ayant un impact tarifaire sur un quelconque produit commercialisé par Aurilis ne pourra être prise en compte que si cette commande correspond à une quantité habituellement commandée par le Client sur une période identique.

Toute modification tarifaire sera automatiquement applicable à toutes les commandes passées postérieurement à la date d'application du nouveau tarif.

### ARTICLE 5. LIVRAISON

#### 5.1 Adresse de livraison

Pour tout changement d'adresse de livraison, même provisoire, le Client devra en avertir AURILIS par lettre recommandée avec accusé de réception un mois avant toute commande à cette nouvelle adresse.

#### 5.2 Transfert des risques

Sauf convention contraire, les livraisons sont effectuées « départ magasin ». Le transfert des risques sur les produits vendus par AURILIS s'effectue à la remise des produits au transporteur.

#### 5.3 Réception des produits

La livraison sera effectuée par un transporteur choisit par AURILIS et matérialisée par un document de réception papier ou électronique, intitulé bon de livraison, signé par le Client.

Le Client doit procéder à la reconnaissance exacte des produits à leurs arrivées et devra inscrire toutes réserves en cas d'avarie ou de produits manquants dès la réception des produits sur les bordereaux de livraison et accomplir auprès du transporteur toutes les formalités qui s'avèreraient nécessaires dans les délais et formes requis même si les fournitures sont expédiées franco aux frais d'AURILIS.

Le Client reconnaît que les mentions « sous réserve de contrôle » ou « sous réserve de déballage » n'ont aucune valeur probante auprès des transporteurs ou assureurs.

Pour les produits vendus en conditionné, les poids et mesures au départ font foi des quantités livrées.

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations portant sur les vices apparents des produits livrés devront être adressées à AURILIS par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans un délai de 3 jours suivant la réception des produits, hors jours fériés. A défaut, aucune réclamation ne sera prise en compte par AURILIS.

#### 5.4 Délais de livraison

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et sans aucun engagement de la part d'AURILIS. Tout retard de livraison ne pourra donner lieu à une demande d'annulation de la vente ou à l'ouverture contre AURILIS d'une demande quelconque de dommages et intérêts.

L'emploi du terme « livraison » au sein des documents transmis au Client s'entend comme la date de mise à disposition des produits dans nos magasins ou éventuellement la date d'expédition si l'ordre d'expédier est donné.

Dans le cas où le Client ne prendrait pas livraison de sa commande sous huitaine à compter de la réception de l'avis (par lettre, facture, mail etc...) l'informant que le matériel commandé est à sa disposition, AURILIS se réserve le droit de disposer du matériel et de reporter à une date ultérieure l'exécution de la commande laissée en souffrance par le Client, sans préjudice des conséquences de modifications survenues entre-temps.

En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne pourra intervenir que si le Client est à jour de ses obligations envers AURILIS, quelle qu'en soit la cause.

#### 5.5 Réclamation

Sans préjudice des dispositions à prendre par le Client vis-à-vis du transporteur telles que décrites au sein de l'article « Réception des produits », en cas d'avarie ou de produits manquants, toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, portant sur les produits livrés, ne sera acceptée par AURILIS que si elle est effectuée par écrit dans le délai de 3 jours ouvrés, suivant la réception du produit.

Lorsqu'un vice apparent ou un manquant est effectivement constaté par AURILIS ou son mandataire, le Client ne pourra demander à AURILIS que le remplacement des articles non conformes et/ou le complément à apporter pour combler les produits manquants aux frais d'AURILIS, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande.

La réclamation effectuée par le Client dans les conditions et modalités décrites par le présent article, ne suspend pas le paiement par le Client des produits concernés.

AURILIS ne pourra être tenue responsable de tout fait survenu en cours de transport, de destructions, d'avarie, perte ou vol, de la marchandise même si elle a choisi le transporteur.

### ARTICLE 6. RETOURS DES PRODUITS

Aucun retour de produits ne pourra être effectué par le Client sans l'accord préalable exprès, écrit, d'AURILIS, obtenu notamment par courrier électronique.

D'une manière générale, l'immobilisation d'un produit ne pourra en aucun cas donner lieu à une indemnité. La réparation, la modification ou le remplacement des pièces pendant la période de garantie ne peut avoir pour effet de prolonger le délai de garantie du matériel.

Les produits défectueux devront être renvoyés, sans délai mais après autorisation écrite de AURILIS, dans nos magasins pour permettre à nos fournisseurs de vérifier s'il y a défaut de matière et non-usure normale ou accident résultant d'un mauvais usage, de maladresse, de négligence ou de malveillance.

Les retours ou reprises de produits doivent suivre la procédure jointe en annexe 1.

Les frais de retour ne seront à la charge d'AURILIS que dans le cas où un vice apparent, ou des produits manquants, sont effectivement constatés par AURILIS ou son mandataire.

Seul le transporteur choisi par AURILIS est habilité à effectuer le retour des produits concernés.

Aucun retour émanant d'un acheteur-final n'est accepté sans notre accord préalable écrit.

Les retours en port dû seront refusés, sauf s'ils relèvent d'une garantie préalablement acceptée.

### ARTICLE 7. GARANTIES

EN AUCUN CAS LE CLIENT (REVENDEUR) PROFESSIONNEL NE SAURAIT IMPUTER A AURILIS UNE RESPONSABILITE DECOULANT D'UNE PRESENTATION DU PRODUIT FAITE AUPRES D'UN CONSOMMATEUR ET ALLANT AU DELA DES GARANTIES DONNEES PAR AURILIS.

AURILIS garantit ses produits conformément aux dispositions légales. La responsabilité d'AURILIS ne peut être engagée qu'au titre de dommages matériels et directs et uniquement en cas de faute d'AURILIS, prouvée par le Client.

AURILIS ne pourra être tenue responsable de tout autre dommage, notamment immatériel et/ou indirect tels que perte de bénéfice, d'exploitation, de production, de chiffre d'affaires, de données, perte d'une chance, atteinte à l'image de marque, privation d'un droit, etc... En outre la responsabilité d'AURILIS ne pourra être engagée en cas d'usage anormal des produits par le Client.

La garantie est limitée au remplacement pur et simple des produits reconnus défectueux et ne s'étend ni aux réparations ou remplacements effectués sans l'autorisation d'AURILIS.

Toute pièce reconnue défectueuse sera remplacée gratuitement départ magasin ou réparée dans nos ateliers.

Les défauts et détériorations des produits livrés consécutifs à des conditions anormales de stockage et/ou de conservation chez le Client, notamment en cas d'un accident de quelque nature que ce soit, ne pourront ouvrir droit à la garantie due par AURILIS.

Nous ne couvrons pas les dommages et les usures résultant d'une adaptation ou d'un montage spécial de nos produits sauf si ceux-ci ont été autorisés et réalisés sous notre surveillance.

### ARTICLE 8. RESERVE DE PROPRIETE

Conformément aux articles 2367 et suivants du Code Civil, les produits d'AURILIS sont vendus avec réserve de propriété jusqu'au complet paiement du prix d'achat en principal et en intérêts.

AURILIS pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque des créances qu'elle détiendrait sur le Client. Les produits en possession du Client, étant conventionnellement présumés être ceux impayés, AURILIS pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.

Le Client ne pourra revendre ses produits non payés que dans le cadre de l'exploitation normale de son entreprise, et ne peut en aucun cas nantir ou consentir de sûreté sur ses stocks impayés. En cas de défaut de paiement, le Client s'interdira de revendre ses stocks à concurrence de la quantité de produits impayés.

### ARTICLE 9. FACTURATION

#### 9.1 Dispositions Générales

Les prix affichés sont majorés de la TVA en vigueur, sauf justificatif d'exonération de taxe remis par AURILIS avec la commande.

La facturation des produits par AURILIS interviendra en fin de période pour toutes commandes effectuées par le Client via son compte client.

La facturation des produits achetés au sein d'un des établissements d'AURILIS interviendra au moment du paiement comptant effectué lors du passage en caisse.

La facturation interviendra pour les services, à compter du jour de réalisation de la prestation.

Conformément aux dispositions de l'article 289 du code général des impôts et à l'article L 441-10 du code de commerce, AURILIS émet des factures récapitulatives périodiques.

## 9.2 Facturation dématérialisée

Le Client pourra bénéficier gratuitement d'une facturation dématérialisée en créant son espace personnel sur le site [https://archives.edokial.com/flauraud\\_souscription](https://archives.edokial.com/flauraud_souscription)

En s'inscrivant, le Client sera averti par courriel du dépôt par AURILIS GROUP sur son espace personnel d'une facture. Le Client pourra consulter en ligne les factures et avoirs émis ainsi qu'accéder aux archives des factures et avoirs déjà visualisés et acceptés.

À tout moment, et en cochant la case prévue à cet effet dans son espace personnel, le Client pourra désactiver le service de factures électroniques dont il bénéficie. La dénonciation entraîne un retour automatique au format papier à son adresse postale, connue de FLAURAUD.

Dans l'hypothèse où le Client décide de ne pas opter pour la facturation dématérialisée et/ou de se désinscrire, il pourra être facturé pour chaque facture sous format papier de la somme de 5 €.

## ARTICLE 10. PAIEMENT

### 10.1 Délai de paiement

Le délai de paiement commence à courir à compter de la date de facturation.

Pour les Clients en compte, sauf dispositions prévues aux conditions particulières de vente (CPV), nos factures sont payables à 30 jours nets à compter de la date d'émission de la facture.

### 10.2 Modes de paiement

Sauf disposition particulière, les produits sont payables par traite directe.

Si AURILIS a des raisons sérieuses ou particulières de craindre des difficultés de paiement de la part du Client à la date de la commande, ou postérieurement à celle-ci, ou encore si le Client ne présente pas les mêmes garanties qu'à la date d'acceptation de la commande, AURILIS peut subordonner l'acceptation de la commande ou la poursuite de son exécution à un paiement comptant ou à la fourniture, par le Client, de garanties au profit de AURILIS.

AURILIS aura également la faculté, avant l'acceptation de toute commande, comme en cours d'exécution, d'exiger du Client la communication de ses documents comptables et notamment des comptes de résultat, même prévisionnels, lui permettant d'apprécier sa solvabilité.

En cas de refus par le Client du paiement comptant, sans qu'aucune garantie suffisante ne soit proposée par ce dernier, AURILIS pourra refuser d'honorer la (les) commande(s) passée(s) et de livrer le produit concerné, sans que le Client puisse arguer d'un refus de vente injustifié ou prétendre à une quelconque indemnité.

AURILIS se réserve par ailleurs le droit d'exiger pour toute livraison ultérieure, un paiement comptant à la commande, d'effectuer un envoi en contre remboursement jusqu'au paiement intégral des sommes dues ou d'annuler les commandes en cours sans préjudice de tous autres recours.

Pour les achats effectués au sein de nos établissements, le paiement s'effectuera comptant le jour de la livraison du bien ou de la réalisation de la prestation.

Le Client aura la possibilité d'effectuer ses paiements par carte bleue ou espèces, selon les seuils légaux en vigueur lorsque ses achats auront été effectués dans nos magasins.

Seul l'encaissement effectif sera considéré comme valant complet paiement au sens des présentes Conditions générales de vente. Aucun escompte ne sera accordé au Client pour règlement anticipé d'une commande.

## ARTICLE 11. DEFAULT DE PAIEMENT

### 11.1 Suspension des livraisons

En cas de non-paiement d'une facture venue à échéance, AURILIS se réserve la faculté de suspendre toute livraison en cours et/ou à venir. Le seul fait du non-paiement entraîne de plein droit la déchéance du terme, l'intégralité des créances devenant immédiatement exigible.

En cas de non-paiement de l'une quelconque des échéances prévues, AURILIS se réserve également la faculté de reprendre immédiatement les produits lui appartenant même ceux dont le paiement ne serait pas encore venu à échéance.

Tous les produits livrés par AURILIS et présents chez le Client seront réputés être ceux demeurés impayés.

Les frais de reprise seront à la charge du Client. En cas de reprise des produits, toutes sommes déjà versées resteront acquises à AURILIS.

Toute modification opérée unilatéralement par le Client, sur le montant de la facture à quelque titre que ce soit, est interdite et constituerait un incident de paiement.

### 11.2 Pénalité de retard de paiement

Tout retard de paiement d'une facture entraînera conformément à l'article L 441-10 du Code de commerce une pénalité de retard au taux de refinancement de la BCE + 10 points de pourcentage du montant TTC du prix ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 €. Si les frais de recouvrement exposés pour recouvrer la créance impayée s'avéraient supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, AURILIS pourra demander leur remboursement, sur présentation des justificatifs.

En cas de défaut de paiement persistant, AURILIS se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci ordonne au Client le complet paiement de sa créance.

Conformément à l'article 1231-5 du Code civil, le Client devra payer un montant égal à 5% du montant H.T. de la facture au titre de la clause pénale en cas de non-paiement 15 jours après avoir été mis en demeure de payer.

## ARTICLE 12. SURETES

À tout moment, nous nous réservons le droit d'exiger du Client des sûretés ou garanties couvrant le paiement intégral des marchandises, matériels, pièces ou installations commandés, nos ventes étant effectuées en considération de la situation juridique, financière et matérielle du Client.

## ARTICLE 13. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les documents techniques remis à nos Clients par AURILIS demeurent la propriété exclusive d'AURILIS, seule titulaire des droits de propriété sur ces documents.

Nos Clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle d'AURILIS et s'engagent à ne les divulguer à aucun tiers sans l'accord préalable d'AURILIS.

Le Client ne saurait revendiquer un quelconque droit sur les marques et logos types ni généralement aucun élément de propriété intellectuelle et/ou artistique appartenant à AURILIS.

## ARTICLE 14. FORCE MAJEURE

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des Parties, résultant à la fois d'un événement imprévisible, irrésistible et extérieur aux personnes concernées ou plus particulièrement toutes les situations considérées comme des cas de force majeure telles qu'elles sont définies par la jurisprudence française.

Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuite déchargeant AURILIS de son obligation de livrer dans les délais initialement prévus : les grèves de la totalité ou d'une partie du personnel de AURILIS ou de ses transporteurs habituels, l'incendie, l'inondation, la guerre, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, l'impossibilité d'être approvisionné en matière première, les épidémies, les barrières de dégel, les barrages routiers, grève ou rupture d'approvisionnement EDF-GDF, ou rupture d'approvisionnement pour une cause non imputable à AURILIS, ainsi que toute autre cause de rupture d'approvisionnement imputable à nos fournisseurs.

Dans de telles circonstances, AURILIS préviendra le Client par écrit, notamment par télécopie ou courrier électronique, dans les 24 (vingt-quatre) heures suivant la date de survenance des événements. Le contrat liant AURILIS et le Client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

Si l'événement venait à durer plus de 30 (trente) jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de vente conclu par AURILIS et son Client pourra être résilié par la Partie la plus diligente, sans qu'aucune des Parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat de vente.

## ARTICLE 15. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

AURILIS et le Client s'engagent à respecter la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679.

Lorsqu'il a la qualité de sous-traitant, AURILIS ou le Client s'engage à :

1. traiter les données uniquement pour l'exécution de la prestation,
2. traiter les données conformément aux instructions documentées du responsable de traitement. Si le sous-traitant considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, elle en informe immédiatement l'autre Partie. En outre, si le sous-traitant est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une

organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel elle est soumise, elle doit informer l'autre Partie de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public,

3. garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre des présentes Conditions,
4. veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu des présentes Conditions :

- s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité,
- reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel,

5. prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut,
6. notifier à l'autre Partie toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de 24 heures après en avoir pris connaissance et par tout moyen. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre à l'autre Partie, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente,
7. mettre toutes mesures de sécurité techniques et organisationnelles garantissant un niveau de sécurité adapté et transmettre au responsable de traitement sur simple demande un descriptif de ces mesures,
8. ne pas faire appel à un autre sous-traitant sans autorisation écrite préalable du responsable de traitement. En cas d'accord du responsable de traitement, le sous-traitant demeure pleinement responsable de l'exécution par l'autre sous-traitant de ses obligations,
9. dans la mesure du possible, aide le responsable du traitement à s'acquitter de ses obligations de donner suite aux demandes des personnes concernées en vue d'exercer leurs droits prévus d'opposition, de rectification ou d'oubli,
10. supprimer ou à retourner les données à caractère personnel au responsable de traitement au terme de la prestation.

## ARTICLE 16. LITIGES ET RECLAMATIONS

En cas de différend entre les Parties sur l'application des présentes CGV, ces dernières s'obligent à recourir préalablement avant toute saisine du juge à un médiateur. Les Parties conviennent dès à présent que lorsque le Client est un consommateur, cette mission de médiation est confiée au Centre Nationale des Professionnels de l'Automobile (CNPA). Le site internet [www.mediateur-cnpa.fr](http://www.mediateur-cnpa.fr) décrit le processus de médiation proposé et permet aux Clients ayant la qualité de consommateurs de déposer en ligne une demande de médiation. Le Médiateur pourra également être saisi par courrier, au moyen d'un formulaire de saisine téléchargeable sur le site du Médiateur à l'adresse : Monsieur le Médiateur du Conseil national des professions de l'automobile (CNPA) – 50, Rue Rouget de Lisle – 92158 SURESNES Cedex

AURILIS vous informe de l'existence de la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges, destinée à recueillir les éventuelles réclamations issues d'un achat en ligne des consommateurs européens et de les transmettre aux médiateurs nationaux compétents : cette plate-forme est accessible à l'adresse : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

Le recours à ce médiateur se fera par la Partie la plus diligente. En cas de litige, les tribunaux de CLERMONT-FERRAND sont seuls compétents, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Les traites ou autres acceptations de règlement n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette clause.

Le droit applicable est le droit français.

Toute question relative aux présentes Conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française à l'exclusion de tout autre droit, et à titre supplétif, par la convention de Vienne sur la vente internationale des marchandises.

Identifiant unique ECODDS : **FR000246\_07AJQV**

Numéro d'enregistrement en application de l'article L.541-10 du Code de l'Environnement : **FR000246\_10XOQT**

### Liste des Annexes :

- **Annexe 1** : Procédure de retour des produits

Le Client .....  
Nom et qualité .....  
Date .....

Signature et cachet commercial

## Annexe 1 – Conditions de retour

### I. Conditions de retours (hors garantie)

#### 1. Conditions préalables au retour

- Produits propres à la revente, Date Limite d'Utilisation Optimale (DLUO) non dépassée, dans l'emballage.
- Livraison initiale datant de moins de 3 mois pour les produits gérés en stock,  
Les produits déclassés, c'est-à-dire qui ne sont plus commercialisés par AURILIS, ne sont pas repris.
- Livraison initiale datant de moins de 1 mois pour les produits ayant fait l'objet d'une commande spéciale [hors stock], sous réserve de l'accord de retour du fabricant,
- Numéro de Bon de Livraison initial obligatoire,
- Obtention d'un numéro d'accord de retour (avec n° RETR XXX), selon procédure cf. III.

#### 2. Conditions d'abattements

| Nature produits                                     | Délai <sup>(1)</sup> maximum du retour | Abattement                                       |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Produits stockés                                    | 3 mois                                 | Délai <sup>(1)</sup> > 1 mois<br>Abattement 25 % |
| Produits ayant fait l'objet d'une commande spéciale | 15 jours                               | 25 %                                             |

<sup>(1)</sup> Délai entre la date de livraison et la date de demande du retour.

| Etat de l'emballage <sup>(2)</sup>        | Abattement |
|-------------------------------------------|------------|
| Intact                                    | Aucun      |
| Détérioré                                 | 30%        |
| Détérioré – produit impropre à la revente | 100 %      |

Chaque abattement porte sur le prix net initial et ils peuvent se cumuler.  
Les conditions du retour sont soumises à validation du service retours, après analyse des produits en nos locaux.

#### 3. Frais de retour

| Mode de livraison initial | Conditions de port                                                         |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Transporteur              | Participation de 40€ HT par retour, <b>sauf si saisie dans MECASYSTEM.</b> |
| Navette interne           | Offert                                                                     |

L'enlèvement est organisé par notre service retours lors de l'instruction de la demande de retour.

### II. Garanties

En cas de vice apparent, la demande est à effectuer dans les 10 jours suivant la livraison.

| Conditions de port | Traitement de la garantie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Offert             | Un produit neuf de remplacement est expédié et facturé sur commande du client.<br>Après analyse et acceptation de la demande de garantie, un avoir est émis par la société Flauraud.<br>La garantie est limitée au remplacement ou à la réparation des pièces reconnues défectueuses, à l'exclusion des frais de main-d'œuvre et des dommages ou frais de réparation éventuels. |

### III. Procédure de retours

La demande de retour est à formuler au service retours du site de rattachement commercial.

Notre numéro de bon de livraison est nécessaire pour effectuer une demande de retour.

Il est demandé au client de préciser le motif du retour : produit neuf, garantie ou consigne.

Les conditions de retour liées au délai et à la nature des produits s'appliquent en automatique (telles que décrites dans § I.2.)

Pour une gestion efficace des retours un numéro de traitement unique sera attribué à la demande de retour.

Le client édite la demande de retour et expédie la marchandise à l'adresse indiquée sur le bon de retour.

A réception des produits les conditions d'abattements en fonction de l'état des produits et de l'emballage s'appliquent (cf § I.2).

L'avoir est ensuite établi sous 15 jours dans le cadre d'une demande via MECASYSTEMS.

### IV. Conditions de port

Toute commande (franco-atteint ou non) est livrée par défaut en service standard du transporteur :

- Express : toute commande de moins de 10 colis composé de produits 100% éligibles à une livraison expressiste, livraison en J+1 avant 13H
- Messagerie : pour toute commande au-delà de 10 colis, ou comprenant un produit non-éligible au transport express, délais 24H à 96H si celle-ci est passée avant 12H

#### FRANCO DE PORT FRANCE METROPOLE & CORSE

|            |       |
|------------|-------|
| Montant HT | 380 € |
|------------|-------|

#### FACTURATION DE PORT HT - FRANCO NON ATTEINT

| Tranche de Poids    | Tarification | Observations |
|---------------------|--------------|--------------|
| Poids de 0 à 2 KG   | 10.80 €      |              |
| Poids de 2 à 10 KG  | 18.60 €      |              |
| Poids de 10 à 30 KG | 28.70 €      |              |
| Poids de 30 KG et + | 67.80 €      |              |

#### SUPPLEMENT DE FACTURATION HT - MEME SI FRANCO ATTEINT

| PRODUITS       | Tarification | Observations                                        |
|----------------|--------------|-----------------------------------------------------|
| CARROSSERIE    | 25.00 €      | Forfaitaire                                         |
| PARE-BRISE     | 29.50 €      | Par unité                                           |
| COFFRE DE TOIT | 27.60 €      | Par unité                                           |
| DEPANNAGE      | -            | Prix en fonction du coût facturé par le fournisseur |
| FOURN.         |              |                                                     |

| LIVRAISON      | Tarification | Observations                    |
|----------------|--------------|---------------------------------|
| MARITIME CORSE | 33.30 €      | Obligatoire pour toute commande |

## V. Défauthèque

La défauthèque ci-dessous permet d'illustrer les principaux types de décote en fonction de l'état du produit et de l'emballage.

| Photo du produit réceptionné                                                        | Classification                | Condition         |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------|
|    | Produit propre à la revente   | 0% d'abattement   |
|    | Emballage détérioré           | 30% d'abattement  |
|   | Emballage détérioré           | 30% d'abattement  |
|  | Produit impropre à la revente | 100% d'abattement |
|  | Produit impropre à la revente | 100% d'abattement |